

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 2 Juillet 2018

PRESENTS : BUEVOZ Eve - REVERDY Bernard - MIGUET Jean - TRUSCELLO Bernard - BUEVOZ Guy - PICHON Yannick - GERLIER Géraldine - DI MASULLO Vincenza - GRANGE Christelle - AZNAG Rachid - DIE-FRANCOZ Marie-Hélène - BOUCHE Fabrice

ABSENTS EXCUSES : CHABANOL David - MÜLLER Françoise - DECOMBLE Aurorc

Elue secrétaire : BUEVOZ Guy

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

TRAVAUX

↳ **Aménagement du cimetière, attribution du marché**

La commune envisage de réaliser le revêtement des allées du cimetière communal en enrobé et concassé pour septembre 2018. Suite à consultation, 4 entreprises ont répondu et fait une proposition de prix. Après avis de la commission MAPA et négociation, le Conseil propose de retenir l'offre de l'entreprise GONTHIER ESPACES VERTS domiciliée à Cognin (Savoie), pour un montant de 37 586.92€ HT. Ces travaux sont financés à hauteur de 60% par le Conseil Départemental dans le cadre du FDEC 2018.

ASSAINISSEMENT

↳ **Périmètre NATURA 2000**

Les sites Natura 2000 répondent à des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique. Fondés sur des expertises scientifiques (définition de listes d'espèces et d'habitats naturels reconnus d'intérêt européen et réalisation d'inventaires sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle), les échanges entre les autorités françaises et la Commission Européenne ont conduit à définir progressivement des sites représentatifs de la biodiversité nationale et garants de la préservation de ce patrimoine à l'échelle de l'Europe. Les périmètres des sites proposés à la Commission Européenne, les plus anciens, manquent de précision (échelle du 1/25 000e voire dans certains cas du 1/50 000e). De fait, une définition plus affinée des périmètres, permettant d'intégrer d'une part l'ensemble des enjeux patrimoniaux identifiés (et notamment d'intégrer des habitats naturels ou habitats d'espèces situés à la marge du périmètre initial) et, d'autre part, d'améliorer la cohérence écologique du site est une étape importante menée lors de l'élaboration des documents d'objectifs.

C'est pourquoi, le Conseil approuve à l'unanimité l'ajustement de ce nouveau périmètre.

En France, la réussite de Natura 2000 repose sur la gestion contractuelle volontaire et permet ainsi aux agriculteurs d'adhérer à une charte des bonnes pratiques agricoles. L'État français a choisi cette voie contractuelle mais il est tenu face à l'Europe à une obligation de résultats : maintenir la biodiversité à l'échelle du réseau.

PERSONNEL COMMUNAL

↳ **Réorganisation des services, baisse du temps de travail**

Avec le retour à la semaine de quatre jours lié la suppression des temps d'activités périscolaires (TAP) à la rentrée scolaire 2018/2019, il y a lieu de réorganiser les services. C'est pourquoi, après avis du comité technique, le Conseil approuve la diminution du temps de travail de deux agents contractuels sur des emplois permanents d'adjoint technique à savoir :

- -la suppression d'un emploi à temps non complet (TNC) de 13h annualisées suivie de la création d'un emploi à TNC de 8h annualisées à compter du 1er septembre 2018 ;
- la suppression d'un emploi à temps non complet (TNC) de 16h annualisées suivie de la création d'un emploi à TNC de 12h annualisées à compter du 1er septembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Mme le Maire, Eve BUEVOZ

